



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 19 décembre 1996 — N° 73

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

19 décembre 1996

19 décembre 1996

Le jeudi 19 décembre 1996

N° 73

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, fait une déclaration concernant une réduction des taxes sur la masse salariale pour la création d'emplois et d'autres mesures fiscales.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Landry dépose:

Le texte de sa déclaration, accompagné d'annexes.

(Dépôt n° 649-961219)

Présentation de projets de loi

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 92Loi sur la Commission de développement de la métropole.

19 décembre 1996

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 89Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 239Loi concernant la Ville de Gatineau — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 1996, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 650-961219)

Mme Vaive (Chapleau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi concernant la Ville de Gatineau.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 239 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôt de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Les comptes publics du gouvernement du Québec, en trois volumes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996, conformément à l'article 71 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6).

(Dépôt n° 651-961219)

19 décembre 1996

Le rapport financier du gouvernement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.
(Dépôt n° 652-961219)

Le rapport annuel du ministère des Finances, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.
(Dépôt n° 653-961219)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994 (versions française, anglaise et inuit).
(Dépôt n° 654-961219)

Le rapport annuel du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.
(Dépôt n° 655-961219)

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995 (versions française, anglaise et inuit).
(Dépôt n° 656-961219)

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.
(Dépôt n° 657-961219)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996, sur l'application de la procédure d'examen des plaintes pour les Régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes: Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Outaouais, Mauricie—Bois-Francs et Montréal-Centre.
(Dépôt n° 658-961219)

19 décembre 1996

M. Brassard, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la recherche et du développement en transport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 659-961219)

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, dépose:

Copie d'une entente provisoire, en date du 13 décembre 1996, entre les Mohawks de Kanesatake, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada concernant le maintien de l'ordre à Kanesatake.

(Dépôt n° 660-961219)

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, dépose:

Le rapport annuel de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 661-961219)

M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose:

Le rapport annuel du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 662-961219)

19 décembre 1996

M. le Président dépose les rapports de mission suivants:

Le rapport, présenté par M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, et Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, de leur participation à un atelier sur l'amélioration des relations entre les pouvoirs exécutif et législatif qui s'est tenu à Mont-Rouis, Haïti, du 29 novembre au 1^{er} décembre 1996.

(Dépôt n° 663-961219)

Le rapport, présenté par M. André Boulerice, député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, de la réunion du Comité mixte de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française et du Conseil permanent de la francophonie, tenue à Paris, France, le 12 novembre 1996.

(Dépôt n° 664-961219)

Le rapport, présenté par M. Jean-Pierre Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale, de la réunion du Bureau de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), tenue à Beyrouth, Liban, le 21 novembre 1996.

(Dépôt n° 665-961219)

Dépôt de rapports de commissions

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 24, 25 et 26 septembre ainsi que les 9, 16 et 17 octobre 1996, a tenu des consultations particulières sur le rapport quinquennal sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les intermédiaires de marché* intitulé «La distribution de produits financiers aux particuliers: relever résolument le défi du changement». Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 666-961219)

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 16, 17 et 18 décembre 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 83 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions

19 décembre 1996

législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 667-961219)

Dépôt de pétitions

M. Désilets (Maskinongé) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 73 citoyens et citoyennes du comté de Saint-Maurice, concernant la révision de la nouvelle mesure de classement appelée «cote R» en vigueur dans certaines universités du Québec.

(Dépôt n° 668-961219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi modifiant le Code des professions concernant les comités de discipline des ordres professionnels.

AFFAIRES DU JOUR

19 décembre 1996

Projets de loi du gouvernement

Conformément à la motion, présentée par M. Bélanger, leader du gouvernement, et adoptée à la séance du 17 décembre 1996, proposant la suspension de certaines règles de procédure, l'Assemblée procède à l'étude du projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail, ainsi que les amendements transmis par M. Rioux, ministre du Travail.

Avant que le débat ne s'engage, M. Gobé (LaFontaine) soulève l'irrecevabilité de l'amendement à l'article 49 présenté par M. Rioux, ministre du Travail.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cet amendement, à 11 h 40, M. le Président suspend la séance afin de prendre la question en délibéré.

La séance reprend à 13 h 04.

M. le Président rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement présenté par M. Rioux, ministre du Travail:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement proposé par le ministre du Travail à l'article 49 du projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail, est recevable pour le motif qu'il ne va pas à l'encontre de l'un des principes du projet de loi.

Puis, M. le Président déclare également recevables les amendements du ministre aux articles 48, 48.1 et 58.

Après débat, les amendements de M. Rioux, ministre du Travail, sont adoptés à la majorité des voix.

19 décembre 1996

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 74, ainsi amendé, est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 109 en annexe)

Pour: **50** Contre: **25** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 74 est adopté.

À 14 h 07, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

19 décembre 1996

La séance reprend à 15 h 01.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 143 du Règlement, les travaux de l'Assemblée et des commissions parlementaires sont suspendus jusqu'à 16 heures.

La séance reprend à 16 h 55.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 3, Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 57, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

19 décembre 1996

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 3, Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 110 en annexe)

Pour: **75** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

M. Landry, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur les assurances, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

19 décembre 1996

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

Adoption

M. Chevette, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 50, Loi sur la Régie de l'énergie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Chevette propose que le projet de loi n° 50 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Les amendements de M. Chevette, ministre des Ressources naturelles, aux articles 111, 138, 164.1 et 168 du projet de loi n° 50 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 50, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

19 décembre 1996

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 50.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 50 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 76, Loi instituant le Fonds de partenariat touristique.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Brouillet, vice-président, M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) retire certains propos non parlementaires.

Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi n° 128, Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal.

Le vendredi 20 décembre 1996

Sur la motion de M. Chevrette, ministre des Ressources naturelles, le débat est ajourné.

19 décembre 1996

À 1 h 04, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 20 décembre 1996, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

19 décembre 1996

ANNEXE

VOTES PAR APPEL NOMINAL

Sur la motion de M. Rioux, ministre du Travail, proposant l'adoption du projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail:

(Vote n° 109)

POUR - 50

Barbeau	Boucher	Jolivet	Morin
Baril	Brassard	Julien	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
(<i>Berthier</i>)	Campeau	Jutras	Paré
Beaudoin	Caron	Kieffer	Payne
Beaulne	Carrier-Perreault	Lachance	Pelletier
Bégin	Charest	Landry	Perreault
Bélanger	Cliche	(<i>Verchères</i>)	Perron
(<i>Anjou</i>)	Dion	Laprise	Rioux
Bertrand	Doyer	Leduc	Rivard
(<i>Charlevoix</i>)	Facal	Lelièvre	Robert
Bertrand	Gagnon	Léonard	Rochon
(<i>Portneuf</i>)	Gaulin	Létourneau	Saint-André
Blais	Gendron	Malavoy	Trudel
Boisclair	Harel	Marois	Vermette

CONTRE - 25

Beaudet	Copeman	Johnson	Vaive
Benoit	Cusano	Kelley	Williams
Bergman	Delisle	Laporte	
Bordeleau	Farrah	Maciocia	
Brodeur	Gagnon-Tremblay	MacMillan	
Chagnon	Gautrin	Paradis	
Charbonneau	Gobé	Parent	
(<i>Bourassa</i>)	Houda-Pepin	Sirros	

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant l'adoption du projet de loi n° 3, Loi sur

19 décembre 1996

l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire:

(Vote n° 110)

POUR - 75

Barbeau	Charbonneau	Houda-Pepin	Morin
Baril	(<i>Bourassa</i>)	Johnson	(<i>Dubuc</i>)
(<i>Arthabaska</i>)	Charest	Jolivet	Morin
Beudet	Copeman	Jutras	(<i>Nicolet-Yamaska</i>)
Beaulne	Côté	Kelley	Paquin
Bégin	Cusano	Kieffer	Paradis
Benoit	Désilets	Lachance	Paré
Bertrand	Deslières	Landry	Pelletier
(<i>Charlevoix</i>)	Dion	(<i>Verchères</i>)	Perron
Bertrand	Dionne-Marsolais	Laporte	Rioux
(<i>Portneuf</i>)	Doyer	Laprise	Rivard
Boisclair	Facal	Laurin	Robert
Bordeleau	Fournier	Leduc	Rochon
Boucher	Gagnon	Lefebvre	Saint-André
Boulerice	Gagnon-Tremblay	Lelièvre	Signori
Bourbeau	Garon	Léonard	Simard
Brien	Gaulin	Létourneau	(<i>La Prairie</i>)
Brodeur	Gautrin	MacMillan	Trudel
Campeau	Gauvin	Malavoy	Vaive
Caron	Gendron	Marois	Vermette
Carrier-Perreault	Gobé	Middlemiss	

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0